

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.01.2021

Rev. Index : 25.4

Date de révision: 03.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **BLUE TECH™ TRAITEMENT COMPLET ETE/HIVER**

Code du produit 21712 BT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC8 Produits biocides

Emploi de la substance / de la préparation

Traitement de l'eau

Désinfectant pour l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

INNOVATIVE WATER CARE EUROPE
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE
phone : +33 (0)2 47 23 43 00
fax : +33 (0)2 47 23 12 21
eu.sds@sigurawater.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP et en tenant compte des résultats de test commandités par le fabricant (Cf. Rubrique 9.2)



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Symclosène {acide trichloroisocyanurique <-> trichloro-1,3,5-triazine-2,4,6-trione}}

sulfate d'aluminium

troclosène sodique, dihydrate

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.01.2021

Rev. Index : 25.4

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit BLUE TECH™ TRAITEMENT COMPLET ETE/HIVER

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

CAS: 87-90-1 EINECS: 201-782-8 Numéro index: 613-031-00-5	Symclosène {acide trichloroisocyanurique <=> trichloro-1,3,5-triazine-2,4,6-trione} ⚠ Ox. Sol. 2, H272; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	50-<100%
CAS: 10043-01-3 EINECS: 233-135-0 Reg.nr.: 01-2119531538-36-XXXX	sulfate d'aluminium ⚠ Eye Dam. 1, H318	10-<25%
CAS: 51580-86-0 EINECS: 220-767-7 Numéro index: 613-030-01-7	troclosène sodique, dihydrate ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	10-<25%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Ammener les sujets à l'air frais

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Rincer à l'eau chaude

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.

après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR
(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.01.2021

Rev. Index : 25.4

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit BLUE TECH™ TRAITEMENT COMPLET ETE/HIVER

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Jet d'eau

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Poudre d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Bien dépoussiérer.

Manipulation :



NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
 NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE

Préventions des incendies et des explosions: La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec les agents de réduction

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium

VLEP (France)	Valeur à long terme: 2 mg/m ³ en Al
---------------	---

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.01.2021

Rev. Index : 25.4

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit BLUE TECH™ TRAITEMENT COMPLET ETE/HIVER

(suite de la page 3)

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Eviter tout contact avec les yeux
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme : Tablettes
Couleur : blanc
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 3

Modification d'état

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : non déterminé

Point éclair: non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.

Température d'inflammation : 250 °C

Température de décomposition : 220 - 230 °C

Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion :

inférieure : Non déterminé.
supérieure : Non déterminé.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité à 20 °C: 1,9 g/cm³

Densité relative. Non déterminé.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.01.2021

Rev. Index : 25.4

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit BLUE TECH™ TRAITEMENT COMPLET ETE/HIVER

(suite de la page 4)

Densité de vapeur: Non applicable.
Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C: 12 g/l

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Viscosité :
dynamique : Non applicable.
cinématique : Non applicable.

Teneur en solvants :
Teneur en substances solides : 100,0 %

9.2 Autres informations

 Test supportant le non-classement comme comburant:
 "Tablets formulated with 99.95 % of SYMCLOSENE and 0.05% BORIC ACID / UN Test O.1 Oxidizing Solids Testing / Chilworth SARM for Arch Water Products France SAS"

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réactions aux agents d'oxydation puissants

NE JAMAIS MELANGER CE PRODUIT AVEC UN CHLORE INORGANIQUE (Hypochlorite) DANS LE MÊME RECIPIENT

Réactions au contact de matières combustibles

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: gaz/vapeurs toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
CAS: 87-90-1 Symclosène {acide trichloroisocyanurique <> trichloro-1,3,5-triazine-2,4,6-trione}}

Oral	LD50	490 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

CAS: 51580-86-0 troclosène sodique, dihydrate

Oral	LD50	1.400 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Effet primaire d'irritation :
de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.01.2021

Rev. Index : 25.4

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit BLUE TECH™ TRAITEMENT COMPLET ETE/HIVER

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

CAS: 87-90-1 Symclosène (acide trichloroisocyanurique <-> trichloro-1,3,5-triazine-2,4,6-trione)}

Oral	LC50 - 96 hrs	0,3 mg/l (poisson lune bluegill)
		0,32 mg/l (truite arc-en-ciel)
	CE50 - 48 hrs	0,21 mg/l (daphnées magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque : Très toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
 Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Très toxique pour organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN2468

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

2468 ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC mélange, DANGEREUX
 POUR L'ENVIRONNEMENT
 TRICHLOROISOCYANURIC ACID, DRY mixture, MARINE POLLUTANT
 TRICHLOROISOCYANURIC ACID, DRY mixture

IMDG

IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



**Classe
 Étiquette**

5.1 (O2) Matières comburantes.
 5.1

IMDG



Class

5.1 Matières comburantes.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.01.2021

Rev. Index : 25.4

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit BLUE TECH™ TRAITEMENT COMPLET ETE/HIVER

(suite de la page 6)

Label

5.1

IATA



Class
Label

5.1 Matières comburantes.
5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR):

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières comburantes.

Indice Kemler :

90

No EMS :

F-A,S-Q

Stowage Category

A

Handling Code

H1 Keep as dry as reasonably practicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités exceptées (EQ):
Quantités limitées (LQ)
Quantités exceptées (EQ)

E2
1 kg
Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

E

IMDG

Limited quantities (LQ)
Excepted quantities (EQ)

1 kg
Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

"Règlement type" de l'ONU:

UN 2468 ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC MÉLANGE, 5.1, II,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 528/2012

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE concernée(s) : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR
(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.01.2021

Rev. Index : 25.4

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit BLUE TECH™ TRAITEMENT COMPLET ETE/HIVER

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR